



Informations communales

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 26 juin 2023

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 26 juin 2023 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter de la présente publication. Il peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

Fuet, le 9 août 2023

Conseil municipal